Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 63 (1925)
Heft: 11

Artikel: Lè dou Frédéri et la vota
Autor: Suzette
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-219391

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

63me ANNEE. — N° 11. *Fondé par L. MONNET et H. RENOU* Samedi 14 mars 1925

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : *Suisse,* **un an Fr. 6.—**
six mois, Fr. 3.50 — *Etranger,* **port en sus**

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Nous avisons les abonnés, n'ayant pas encore payé leur abonnement, que le remboursement leur sera présenté fin mars.

Pour éviter des frais de ports inutiles, utilisez notre compte-chèques postaux II. 1160.

ENTRE NOUS, VOISINE

AVEZ-VOUS vu, Voisine ? « L'espoir du printemps » a fleuri ! S'appelle ainsi, ne connaissant pas son nom certainement latin, ce petit arbre qui, avant tous les autres, bourgeonne et rend au jardin un peu de sa gaîté. Il ressemble à l'ajonc ; ses fleurs sont jaune clair, couleur de soleil pâle. On sait, les voyant écloses, que la belle saison s'apprête et que les brumes bientôt feront place aux lumineuses clartés printannières. Alors on prend patience. J'ai cueilli une branche fleurie et dans la chambre morose, son clair bouquet a la gaîté d'un sourire d'enfant. Je le regarde ce soir en écoutant le vent gronder derrière la porte et la pluie battre les vitres. « L'espoir du printemps » a fleuri, cela ne peut plus durer longtemps... ce matin le ciel était pur ; c'est une bourrasque qui passe. Qu'importe ce souffle froid puisqu'il y a promesse de beau temps dans le cœur doré de ces frêles messagères sorties de la terre même ? Pouvoir se dire cela, *Voisine, au cours de notre temps d'épreuve, se dire que cela ne peut durer et trouver entre deux peines une fleur d'espoir à cueillir ! ! Et peut-être la trouverions-nous en regardant mieux à l'ombre des heures. J'ai souvent l'impression qu'il y a du « bien perdu » autour de nous, qu'il suffirait de penser, d'observer, de réfléchir davantage pour trouver des raisons de réconfort dans le cercle de nos soucis quotidiens.*

« L'espoir du printemps » a fleuri, Voisine, venez-en cueillir ! *L'Effeuilleuse.*

ARMOIRIES COMMUNALES

Chéserex, au district de Nyon, a adopté en 1922 un très bel écusson : combinaison des armes de la famille de Gingins et de l'abbaye de Bonmont. L'écu est divisé horizontalement en deux. Sur la partie supérieure qui est blanche semée de petits carrés noirs (billettes), figure la moitié supérieure d'un lion (issant) noir avec langue rouge (de Gingins) ; la partie inférieure est rouge chargée de deux clefs d'argent en sautoir sous lesquels s'élève un mont vert à trois sommets (de Bonmont).

Chavannes-le-Veyron, au district de Cossonay a choisi en 1924 un écu à fond bleu traversé par une bande ondulée d'argent, oblique, de gauche à droite et de haut en en bas, laquelle bande est chargée de trois poissons posés horizontalement. Le fond bleu rappelle la couleur des armes des familles Crinsoz et Forel, Seigneurs de cette localité; les trois poissons sont des vairons, allusion parlante au nom de la commune et la bande ondée représente le ruisseau le *Veyron* qui traverse la localité.

Corcelles près Concise. On voit sur un vitrail du chœur de l'église de Concise et sur le cadran du clocher les armoiries de Corcelles, annexe de la paroisse ; c'est un écu partagé verticalement en trois parties, les parties extérieures sont rouges, le tiers moyen de l'écu est blanc, sur celui-ci un griffon noir dressé sur ses pattes de derrière, surmonté d'une fleur de lys aussi noire. Ces armoiries figurent sur l'armorial Gatschet de la bibliothèque de Berne; l'animal n'est pas très nettement déterminé ; d'aucuns prétendent que c'est un cerf. La légende rapporte qu'en 1614, des chasseurs poursuivirent un chevreuil qui se précipita dans le lac d'où on le repêcha, le bailli prétendit que l'animal lui revenait de droit, les chasseurs contestèrent ce droit et portèrent l'affaire à Berne qui donna raison aux chasseurs. La chronique de De Sinner, aussi à la bibliothèque de Berne, donne un écusson portant le même dessin que celui que nous donnons ici, mais les parties extérieures sont d'or et la partie médiane bleue, l'animal et la fleur de lys sont d'argent.

LÈ DOU FRÉDÉRI ET LA VOTA

N'E lo doû mâ de sti an. Lo grand Frédéri — pas lo grand Frédéri dé Prusse, mâ stisse de noutron velâdzo de Pllieque-bon — l'e cheta su on ban, pé dévant l'hotô. Guegnîve su la Julie cein que l'è marquâ sû la vôta dein lo canton.

L'autro Frédéri, stisse à la Suzette, abrevâve son pique et passâve pe ique. Le fé dinse âo grand Frédéri :

— Aloo, quin novi sur la Julie, sta vèprâ ?

— Quin novi ! Kaise-té ! su quasu einradzi !

— Einradzi ? Et porquiè ?

— Porquiè ? Po cein que sta poison de Julie einbardoffye dâi mouî de papâi po sta bâogra de vôta, pardine !

— L'a bin fé ! No z'ein âi po noutr' ardzeint, tot paraî !

— T'â la compregnette cllioûse, tè ! N'è-te pas onna vergogne de vère quie lo pllie crouïo bocon de velâdzo dè per tsi no que l'a lo plliési d'avâi 'nna vôta, dè baire 'nna bouna verrâie, de férè onne trevougna ! Et, dein noutron cercllio, rein ! mâ rein dé rein ! lo dianstre tè preingne !

— Ma fâi, l'è bin veré ! Avoué cllia manigance « d'élection tacite », quemet diant, no z'âi pas zû moïan dè budzi solameint lo guinguelin ! Oi, l'è 'nna vergogne ! charrette ! vouai !

— L'è onn'invenchon dé clliâo monsu dè la vela, po eimbêta lè z'autro quie lâo balliant à medzî ! Sein no, que dianstre! l'arent bon teimps de baire dâolaci et de medzî dâo pan et dâo quegnû !

— Charrette de charrette ! D'oûre tot cein, m'einradze assebin !

— Et lo pllie biau de l'affére, lè quiè stisse que l'ant inveintâ sta manicle dè la metsance, n'ant rein volhiu de clli coumerce per tsi leu ! L'è bon po lè z'autro, por no, gros dâdou que no sein !

—N'a pas moïan ! Alô, pé Lozena, l'ant fé lè vôte quemet lè z'autro iâdzo ?

—Pardine, bin sû ! Et onco, l'ant fé la rioûla quasu onne senanna !

— Kaise-té ! N'è pas possibllio !

— L'è dinse. Accuta-vâi, l'è marquâ iquie : L'ant coumeinci lè vôte lo déçando aprî-mèdzo, l'ant reinmodâ la démeindze tant qu'à la né, et sè sant arreindzi po fére on bocon de ballotâdzo po poâi recoumeinci la fîta lo démicro ! T'a oïu, sti coup !

— T'einlévine ! No sein binstoût bon po bailli la vôta âi fenne ! Dâo diâbllio se sè sarant einpacotaïe dein cllî patrigot quemet no !

— L'è bin veré ! No sein dâi rîdo bedan, oï, ma fâi !

— L'è lè poûro que l'ant gagni dein cllî poison d'affére. Noûtrè député l'ant baillî on biau beliet dè cint âi poûro dâo cercllio! N'a pas tot dé mau!

— Lè poûro ! lè poûro ! No vollieïn prâo lâo bailli à baire et à medzi sein avai fauta dè no robâ noûtra vôta !

— Pardine ! tsancro dè tatadzenolhie ! avoué !

— Tè rondzai pi po dâi rôte dè râva !

— L'è lo premî coup, mâ lè bin lo derrai !

Suzette à Djan-Samuïet.

MON PERMIS DE PIETON

QUAND je débarquai à Paris, il y a quelques semaines, je n'eus pas plutôt mis le pied dans la rue que je m'entendis interpeller violemment.

— Eh là, le piéton, où allez-vous ?

— A l'Hôtel de l'Estampe.

— Voulez-vous me montrer votre carte noire?

— Ma carte noire ?

— Eh bien ! oui, votre carte de circulation, quoi.

— Mais, je ne suis pas en auto, je suis à pied. Je viens de Pontoise.

— Je ne vous demande pas d'où vous venez, reprit l'agent en civil qui m'avait accosté. Je vous que vous avez la téméraire prétention de vous lancer dans Paris sans avoir l'autorisation délivrée par la Préfecture, après examen : vous mériteriez que je vous dresse procès-verbal.

— Alors, je ne vais pas pouvoir me rendre à l'hôtel où j'ai retenu une chambre par téléphone ?

— Malheureux imprudent, mais vous ne feriez pas cinquante mètres dans la rue avant d'être sectionné en trente-six morceaux.

— Mais enfin, la rue est à tout le monde !

— Pardon, vous retardez un peu, on voit que vous venez de Pontoise : la rue est aux automobilistes.

— Et moi qui n'ai pas les moyens d'avoir une douze chevaux, je ne puis pas me promener, aller à mes affaires ?

— Pas sans avoir passé l'examen qui permettra à une commission d'ingénieurs de vous dé-